



Bulletin départemental n° 355 du 25 juin 2020



Sommaire:

Pôle premier degré :

- ***Postes à profil :***
 - ***Conseiller pédagogique en charge de la formation AESH***
 - ***Postes ULIS 2nd degré***
 - ***Conseiller pédagogique généraliste***
- ***Modules de formation d'initiative nationale***

PÔLE 1^{ER} DEGRÉ

APPEL A CANDIDATURE SUR POSTE A PROFIL Année scolaire 2020 - 2021

Date de parution : 25/06/2020

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Sabine CANAVESE 04 90 27 76 44
Brigitte HOMBLÉ 04 90 27 76 22

Un appel à candidature est lancé pour un poste à profil de Conseiller pédagogique en charge de la formation des AESH

Seuls les personnels titulaires et remplissant les conditions exigées dans la fiche de poste peuvent postuler selon la procédure suivante :

- adresser une fiche de candidature et une lettre de motivation à la DSDEN 84,
- le dossier de candidature dûment complété et signé devra être transmis au supérieur hiérarchique pour le **lundi 29 juin 2020**, délai de rigueur, accompagné des pièces justificatives demandées.

- **Il convient également d'adresser directement une copie du dossier au Pôle 1^{er} degré :** ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

Une convocation à une commission d'entretien sera adressée au candidat via I-Prof.

La date de la commission d'entretien sera communiquée ultérieurement.

Recommandation :

- **L'entretien a pour objectif de s'assurer que le candidat maîtrise les connaissances et compétences nécessaires pour une bonne prise de poste.**
- **La candidature sur un poste à profil nécessite une démarche préalable du candidat, de recherche d'information sur le poste. Il convient de prendre l'attache de l'IEN de circonscription afin de prendre connaissance des spécificités du poste.**

L'entretien de recrutement dure environ 30 minutes

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller pédagogique en charge de la formation des AESH	
Date de mise à jour : 15 juin 2020	Texte de référence : Repertoire des métiers de l'EN, circulaire 2015-114
Fiche validée par : IEN ASH Adjoint au DASEN Premier degré	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction (1000 € bruts annuel) et remboursement des frais de déplacement
Rattachement hiérarchique : IEN de la circonscription ASH.	Horaires : 1607 heures annualisées Calendrier scolaire, plus une semaine après la date des congés d'été et une semaine avant la rentrée scolaire. Semaine répartie sur cinq jours
Rattachement administratif : IEN ASH 84 (DSDEN 84)	Conditions : intervention sur l'ensemble du département
	Quotité : temps complet
Public accueilli :	Procédure de recrutement : Commission d'entretien
Lien avec des partenaires : professionnels du 1 ^{er} et du 2 nd degrés, établissements et services médico-sociaux	
Résumé de l'activité : <u>Spécificités de la mission :</u> Mission départementale, sur le premier et le second degré, dans le cadre du projet départemental ASH : Améliorer la qualité de l'accompagnement des élèves handicapés ; soutenir l'efficacité des actions mises en œuvre au sein de la classe ; Permettre aux AESH de construire des compétences professionnelles dans le cadre de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.	
Détail des missions : Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de formation des AESH : Identifier les besoins de formation des AVS-AESH, Formuler des propositions de sessions de formation auprès de l'IEN ASH, sur la base de l'analyse de ces besoins, Organiser les sessions de formation et prendre en charge la logistique des sessions de formation, Animer les sessions de formation en direction des AESH, Organiser le suivi des AESH en formation, Contribuer à l'évaluation des actions de formation. En lien avec le Service Ecole inclusive de la DSDEN : Assurer le suivi du recrutement des AVS-AESH. Contribution à l'analyse des situations GRH des AESH	

Accompagnement :

Des AESH en difficulté, sur les questions pédagogiques, réglementaires et législatives.
Des équipes pédagogiques du premier et du second degré, dans le cas d'importantes difficultés liées à la mise en œuvre de l'aide humaine.

Auprès de l'EN ASH

Seconder l'inspecteur de l'éducation nationale ASH dans son rôle d'information et de communication auprès des partenaires extérieurs.

Formation / Expérience professionnelle :

Etre titulaire du CAPPEI (du CAPASH ou du CAPSAIS) et du CAFIPEMF

Avoir enseigné sur un poste ASH

Savoir-faire / Compétences :

Bonne maîtrise des compétences pédagogiques et didactiques.
Connaissance approfondie du système éducatif français, des programmes de l'école et des orientations actuelles de l'ASH.
Maîtrise indispensable des outils d'évaluation, des technologies nouvelles.

Connaissances :

Connaissances solides sur :

- le champ du handicap, les besoins éducatifs particuliers et la réponse adaptée,
- les outils numériques.

Savoir-être / Qualités :

Qualités de rigueur et d'organisation

Réserve professionnelle

Bonnes qualités relationnelles et de communication

Ouverture aux démarches partenariales.

Contraintes et difficultés du poste :

Organisation de travail : mobilité importante – véhicule personnel indispensable

Calendrier : organisation de la semaine sur cinq jours, une semaine après la fin de l'année scolaire et une semaine avant la rentrée.

Modalités de candidature :

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés par l'autorité académique. L'entretien a un double objet : donner au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et lui permettre d'exprimer ses motivations pour la fonction.

Les candidatures, curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, seront adressées par voie hiérarchique à **Monsieur le directeur académique des services de l'Éducation nationale**, Direction académique des services de l'éducation nationale, **ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr**

FICHE DE CANDIDATURE

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Pôle 1^{er} degré
RH

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
le :

Dossier suivi par

Circonscription :

Sabine CANAVESE
Brigitte HOMBLÉ
Téléphone
04 90 27 76 44
04 90 27 76 22

Adresse personnelle :

Fax
04 90 27 76 75

N° de téléphone :

Mél.
ce.mouvement84@ac-aix-
marseille.fr

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

.....

A _____, le _____
Signature :

Avis de l'IEN :

favorable défavorable date et signature :

La fiche de candidature et la lettre de motivation sont à adresser au supérieur hiérarchique pour le **22 juin 2020**, délai de rigueur,
Il convient également d'adresser une copie au Pôle 1^{er} degré **par mél** à :
ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

PÔLE 1^{ER} DEGRÉ

APPEL A CANDIDATURE SUR POSTE A PROFIL Année scolaire 2020 - 2021

Date de parution : 25/06/2020

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Sabine CANAVESE 04 90 27 76 44
Brigitte HOMBLÉ 04 90 27 76 22

Un appel à candidature est lancé pour les postes à profil vacants ULIS 2nd degré dont vous trouverez la liste en pièce jointe.

Vous trouverez toutes les indications utiles pour un dépôt de candidature au bulletin académique du 22 juin 2020.

Il convient également d'adresser directement une copie du dossier au Pôle 1^{er} degré :
ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

Région académique

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/20-858-661 du 22/06/2020

RECRUTEMENT DE COORDONNATEURS ULIS 2ND DEGRE, 2EME PHASE - RENTREE 2020

Destinataires : Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré - Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale – Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - Coordinateur mouvement - Tel 04 42 91 74 39 - mvt2020@ac-aix-marseille.fr

Plusieurs postes de coordonnateurs ULIS implantés dans les établissements du 2nd degré sont à pourvoir à la rentrée 2020 ; ces postes sont ouverts aux enseignants du 1^{er} et du 2nd degré.

Vous trouverez ci-joint :

- le formulaire de candidature sur postes de coordonnateurs d'ULIS en collège et en lycée pour la rentrée 2020.
- la liste des postes vacants pour lesquels les candidatures seront examinées lors de la seconde commission de recrutement ULIS qui se tiendra début juillet 2020.
- la fiche de poste « coordonnateur ULIS »

Veuillez noter que seules les candidatures portant sur les postes déclarés vacants seront prises en compte. Les professeurs des écoles peuvent postuler uniquement dans le département dont ils sont titulaires.

TRANSMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE AU RECTORAT

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à mvt2020@ac-aix-marseille.fr dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, s/c du supérieur hiérarchique, selon les consignes ci-dessous:

Objet : 2EME COMMISSION ULIS 2020 –NOM- PRENOM

Copie : supérieur hiérarchique (établissement ou IEN), IEN- ASH ou inspecteur disciplinaire

Le dossier de candidature doit comporter :

- le formulaire de candidature dûment complété et comportant impérativement l'avis des supérieurs hiérarchiques (chef d'établissement, IEN, IEN-ASH, inspecteur disciplinaire selon les cas)
- un CV (possibilité d'édition du CV depuis i-prof)
- une lettre de motivation
- le dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière.

Il est conseillé aux candidats de prendre contact avec le(s) chef(s) d'établissement concerné(s) pour connaître le projet de l'établissement et celui de l'ULIS.

FORMULATION DES AVIS

Avis du supérieur hiérarchique : chef d'établissement d'exercice, IEN de circonscription ou IEN-ASH ; son avis motivé doit figurer dans le formulaire de candidature transmis à la DIPE par les candidats.

COMMISSION DE RECRUTEMENT:

Les dossiers de candidature seront examinés par une commission académique qui procédera, le cas échéant, à l'audition des candidats. La commission est constituée de la conseillère technique du recteur pour l'ASH, d'un IEN-ASH et d'un chef d'établissement non concerné par le recrutement.

AFFECTATION DES CANDIDATS RETENUS

La commission de recrutement veillera à l'adéquation entre les exigences des postes et les capacités des enseignants ; les candidats ayant reçu un avis favorable de la commission seront affectés dans l'ordre de priorité suivant :

- enseignant qui détient un CAPPEI avec le module de professionnalisation ou le module d'approfondissement correspondant au poste.
- enseignant titulaire du CAPPEI qui détient une certification avec un module de professionnalisation ou un module d'approfondissement différent de celui du poste
- enseignant qui achève sa formation CAPPEI
- enseignant qui va partir en formation
- enseignant qui ne détient pas le CAPPEI

Pour la 2ème commission ULIS, l'affectation 2020-2021 sera proposée à titre provisoire.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR UN POSTE EN ULIS 2ND DEGRE

2EME COMMISSION – RS 2020

NOM, Prénom :		Né(e) le :
CORPS <input type="checkbox"/> Professeur des écoles <input type="checkbox"/> Professeur certifié <input type="checkbox"/> Professeur agrégé <input type="checkbox"/> Professeur de lycée professionnel	GRADE <input type="checkbox"/> Classe normale <input type="checkbox"/> Hors Classe <input type="checkbox"/> Classe exceptionnelle	ECHELON - au 31/08/2019 par promotion - ou au 01/09/18 par classement initial ou reclassement :
DISCIPLINE :		AGS : (ancienneté générale de services)
AFFECTATION ACTUELLE :		Sur un poste ULIS? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Demande de départ en formation CAPPEI ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	CERTIFICATION OBTENUE : <input type="checkbox"/> 2CA-SH <input type="checkbox"/> CAPPEI MODULE :	Année d'obtention:

VŒUX D'AFFECTATION – POSTES ULIS SECOND DEGRE

<input type="checkbox"/> Seuls les vœux sur postes vacants (annexe 2) seront examinés.			
<input type="checkbox"/> Les professeurs des écoles doivent être titulaires du département dans lequel le poste est implanté.			
Rang	Code vœu*	Etablissement	DIPE : poste vacant ?
1			<input type="checkbox"/>
2			<input type="checkbox"/>
3			<input type="checkbox"/>
4			<input type="checkbox"/>
5			<input type="checkbox"/>
6			<input type="checkbox"/>
7			<input type="checkbox"/>
8			<input type="checkbox"/>

* cf. liste des établissements Annexe 2

AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE (en fonction du lieu d'exercice) : <input type="checkbox"/> Chef d'établissement <input type="checkbox"/> IEN de circonscription <input type="checkbox"/> IEN-ASH	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Motivation : Nom, cachet et signature _____ Date : _____	

AVIS DES CORPS D'INSPECTION : <input type="checkbox"/> IA-IPR <input type="checkbox"/> IEN-ET <input type="checkbox"/> IEN-ASH	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Motivation : Nom, cachet et signature _____ Date : _____	

Pièces à joindre : CV Lettre de motivation Dernier rapport d'inspection

ANNEXE 2**POSTES ULIS 2nd DEGRE****LISTE DES POSTES VACANTS – 2^{ème} COMMISSION****RENTREE SCOLAIRE 2020**

DPT	RNE	TYPE ETB	ETABLISSEMENT	COMMUNE	TYPE ULIS
04	0040535K	CLG	ANDRE AILHAUD	VOLX	TRBL LANGAGE ET APPRENTISSAGES
05	0050480V	CLG	FONTREYNE (DE)	GAP	TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES
13	0132311S	CLG	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 09E	TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES
13	0133881Y	CLG	GERMAINE TILLION	MARSEILLE 12E	TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES
13	0131756N	CLG	DARIUS MILHAUD	MARSEILLE 12E	TRBL FCT MOTRICES ET MAL. INVAL.
13	0131262B	CLG	JACQUES PREVERT	MARSEILLE 13E	TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES
13	0130056R	LP	LA FLORIDE	MARSEILLE 14E	TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES
13	0132785G	CLG	ROSA PARKS	MARSEILLE 15E	TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES
13	0131757P	CLG	L'ESTAQUE	MARSEILLE 16E	TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES
13	0133492A	CLG	JEAN BERNARD	SALON DE PROVENCE	TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES
13	0130163G	CLG	JOSEPH D'ARBAUD	SALON DE PROVENCE	TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES
84	0840437U	CLG	HENRI BOUDON	BOLLENE	TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES
84	0840020R	CLG	CLOVIS HUGUES	CAVAILLON	TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES
84	0840764Z	CLG	ARAUSIO	ORANGE	TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES
84	0840033E	CLG	VOLTAIRE	SORGUES	TROUBLES FONCTIONS COGNITIVES

FICHE DE POSTE

Enseignant coordonnateur d'ULIS

Unité localisée pour l'inclusion scolaire

Textes de référence :

- **Circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015** relative aux unités localisées pour l'inclusion scolaire, dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et second degré (BO n° 31 du 27/08/2015)
- **Circulaire n° 2016-186 du 30 novembre 2016** relative à la formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap (BO n° 45 du 8/12/2016)

CADRE GENERAL

L'ULIS implantée en école, en collège ou en lycée représente une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap. Elle constitue en milieu scolaire ordinaire, un dispositif ouvert, offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées au sein duquel certains élèves se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

En lycée professionnel, elle a pour objectif de rendre accessibles aux élèves handicapés les formations qui sont dispensées dans l'établissement de rattachement ou dans le réseau organisé par convention de lycées professionnels.

MISSIONS DU COORDONNATEUR D'ULIS

Chaque ULIS est dotée d'un coordonnateur. Ses missions s'organisent autour de 3 axes sous la responsabilité de l'inspecteur de circonscription ou du chef d'établissement :

- **l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS :**
 - concevoir son action pédagogique en lien avec les enseignements des classes de référence ;
 - proposer un enseignement adapté aux élèves en situation de handicap en appui aux objectifs du socle commun ;
 - élaborer conjointement avec les autres professeurs les modalités d'évaluation ;
- **la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs :**
 - construire une organisation pédagogique du dispositif, adaptée aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap ;
 - organiser le travail des élèves en situation de handicap en fonction des indications portées sur leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) et en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) ;
 - concevoir un projet pour l'ULIS permettant d'articuler les projets personnalisés de scolarisation au projet de l'établissement ;
 - organiser le travail de l'AVS-Co au sein du dispositif ;
 - contribuer à la construction du projet personnalisé d'orientation (PPO) et à l'accès aux dispositifs de droit commun pour ces élèves du 2nd degré ;
 - travailler en coopération avec les différents partenaires ;
- **le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource :**
 - susciter et coordonner les actions concertées entre les membres de la communauté éducative ;
 - conseiller pour promouvoir la réussite de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

En lycée professionnel :

Outre les fonctions classiques d'un coordonnateur, ses missions sont :

- l'appui aux apprentissages généraux et professionnels ;
- le suivi du projet d'orientation ;
- le suivi des périodes de formation en milieu professionnel avec le professeur chargé de l'évaluation des compétences professionnelles et le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques ;
- le suivi des aménagements et adaptations nécessaires à mettre en place en milieu scolaire et si nécessaire en entreprise ;
- l'accompagnement à l'insertion professionnelle.

Un rapport d'activité annuel du fonctionnement de l'ULIS est rédigé et remis aux inspecteurs ASH et aux inspecteurs disciplinaires selon le statut du coordonnateur.

COMPETENCES LIEES AU POSTE

- Disposer d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation et les aides spécifiques des élèves en situation de handicap
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel
- Etre en mesure de mettre en œuvre les situations d'apprentissage et les adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap
- Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et savoir travailler en équipe pluri-catégorielle
- Disposer d'une bonne maîtrise de l'outil informatique
- Démontrer d'une bonne capacité de communication, d'écoute et dynamisme
- Respecter strictement le devoir de discrétion professionnelle

En lycée professionnel

- Avoir une connaissance des parcours de formation et de qualification professionnelle
- Etre en capacité de travailler les partenariats avec les services publics de l'emploi ainsi qu'avec les dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

L'enseignant coordonnateur d'ULIS école est un enseignant spécialisé du premier, titulaire du CAPPEI (ou en cours de formation). Les postes sont ouverts au mouvement départemental du 1^{er} degré.

L'enseignant coordonnateur d'ULIS collège ou lycée est un enseignant spécialisé du premier ou second degré, titulaire du CAPPEI ou du 2 CA-SH (ou en cours de formation) en prenant en compte le projet de fonctionnement du dispositif. Le recrutement fait l'objet d'une procédure académique inter-degré : une lettre de motivation et un curriculum vitae seront transmis par la voie hiérarchique au rectorat. (*mail au bureau mouvement + copie au supérieur hiérarchique*)

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DE SERVICE

Les obligations réglementaires de service sont celles du corps d'origine :

- pour les enseignants du 1^{er} degré affectés dans des ULIS du 2nd degré, elles sont de 21 heures, conformément au décret 2014-940 du 20 août 2014 et à la circulaire n° 2015-057 du 29 avril 2015 ;
- pour les enseignants du 2nd degré, elles sont régies par le décret 2014-941 du 20 août 2014.

Le régime indemnitaire est fixé en fonction du corps d'appartenance : instituteur, professeur des écoles ou professeurs de lycées ou collèges. Il comporte généralement :

- une indemnité forfaitaire : son bénéfice est exclusif du versement d'heures supplémentaires de coordination et synthèse ;
- une indemnité de fonction particulière en fonction de la certification professionnelle spécialisée détenue ;
- une indemnité de suivi des élèves (ISAE ou ISOE).

► *Les enseignants qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements sont invités à prendre contact avec l'inspecteur de circonscription ou le chef d'établissement et l'IEN-ASH.*

PÔLE 1^{ER} DEGRÉ

APPEL A CANDIDATURE SUR POSTE A PROFIL Année scolaire 2020 - 2021

Date de parution : 25/06/2020

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Sabine CANAVESE 04 90 27 76 44
Brigitte HOMBLÉ 04 90 27 76 22

Un appel à candidature est lancé pour un poste à profil vacant de conseiller pédagogique de circonscription généraliste

Seuls les personnels titulaires et remplissant les conditions exigées dans la fiche de poste peuvent postuler selon la procédure suivante :

- adresser une fiche de candidature et une lettre de motivation à la DSDEN 84 ;
- le dossier de candidature dûment complété et signé devra être transmis au supérieur hiérarchique pour le **29 juin 2020** délai de rigueur, accompagné des pièces justificatives demandées.
- **Il convient également d'adresser directement une copie du dossier au Pôle 1^{er} degré :** ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

Le candidat sera convoqué pour un entretien par une commission de recrutement.

Recommandation :

- L'entretien a pour objectif de s'assurer que le candidat maîtrise les connaissances et compétences nécessaires pour une bonne prise de poste.
- La candidature sur un poste à profil nécessite une démarche préalable du candidat, de recherche d'information sur le poste. Il convient de prendre l'attache de l'IEN de circonscription afin de prendre connaissance des spécificités du poste.

L'entretien de recrutement dure environ 30 minutes

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller Pédagogique de Circonscription généraliste (H/F)	
Date de mise à jour : mars 2019	Texte de référence : Répertoire des métiers de l'EN, circulaire 2015-114
Fiche validée par : Adjoint au DASEN 1 ^{er} degré	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction (1000 € bruts annuels) et remboursement des frais de déplacement.
Rattachement hiérarchique : IEN de la circonscription d'Avignon 3	Horaires : régime horaire des enseignants du premier degré
Rattachement administratif : exerce ses fonctions principalement dans les écoles de la circonscription.	Conditions : affectation à titre définitif si titulaire du CAFIPEMF
	Quotité : temps plein
Lien avec d'autres acteurs / partenaires : oui	Procédure de recrutement : Commission d'entretien
Résumé de l'activité : Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, le CPC est un formateur polyvalent qui assure un accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.	
Détail des missions : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assister et suivre les enseignants débutants (accompagnement et professionnalisation des stagiaires et néo-titulaires) ; ➤ Accompagner et conseiller les enseignants dans leur pratique quotidienne dans toutes les disciplines, les amener à une analyse de leurs pratiques professionnelles ; ➤ Favoriser la mutualisation et le travail en équipe ; ➤ Accompagner les équipes dans la mise en œuvre du plan d'action de la circonscription et des réformes pédagogiques ; ➤ Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école ; ➤ Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation (animations pédagogiques de circonscription, stages de formation continue inscrits au plan départemental de formation, actions de formation pilotées par l'INSPE) ; ➤ Produire et mutualiser des ressources pédagogiques ; ➤ Assurer la mission de référent mathématiques de circonscription ; ➤ Assurer le suivi des dossiers qui lui sont confiés par l'IEN ; ➤ Représenter l'IEN, à sa demande, lors de réunions institutionnelles (sur temps scolaire ou hors temps scolaire, réunion partenariales...) ; ➤ Participer à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail. 	
Formation / Expérience professionnelle : être titulaire du CAFIPEMF	

Savoir-faire / Compétences :

- Conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Bonne maîtrise des compétences didactiques et pédagogiques
- Esprit d'analyse et de synthèse, savoir rendre compte
- Maîtriser les outils d'évaluation et les nouvelles technologies

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Savoir-être / Qualités :

- Sens du travail en équipe
- Planification et conduite de réunion
- Aptitudes à l'écoute et à la communication
- Organisation, méthode, curiosité
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Aisance relationnelle
- S'engager personnellement dans une démarche de formation continue afin d'étendre ses champs d'expertise
- Disponibilité et discrétion
- Grande loyauté institutionnelle

Contraintes et difficultés du poste :

Modalités de candidature : Envoyer dossier de candidature avec CV et lettre de motivation par voie hiérarchique avec copie à ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE CANDIDATURE

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Pôle 1^{er} degré
RH

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
le :

Dossier suivi par

Circonscription :

Sabine CANAVESE
Brigitte HOMBLÉ
Téléphone
04 90 27 76 44
04 90 27 76 22

Adresse personnelle :

Fax
04 90 27 76 75

N° de téléphone :

Mél.
ce.mouvement84@ac-aix-
marseille.fr

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

.....

A _____, le _____
Signature :

Avis de l'IEN :

favorable défavorable date et signature :

La fiche de candidature et la lettre de motivation sont à adresser au supérieur hiérarchique pour le **22 juin 2020**, délai de rigueur,
Il convient également d'adresser une copie au Pôle 1^{er} degré **par mél** à :
ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

Le 09/05/2019

**Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés
Année scolaire 2020-2021**

Référence : BO n° 25 du 18/06/2020 – Circulaire du 10-6-2020– Décret n°2017-169 du 10-2-2017 – Arrêté du 10-2-2017 – Circulaire n°2017-026 du 14-2-2017

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré de l'enseignement public

Dossier suivi par : Marie-Ange LABERTRANDIE (04.90.27.76.27)
Eva NEVES DA ROCHA (04.90.27.76.68)

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n° 25 du 18 juin 2020 portant mention des modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés organisés au titre de l'année scolaire 2019-2020.

1 - Le dispositif réglementaire

Les modules d'initiative nationale concernent deux types de stagiaires :

a) Les **enseignants ayant bénéficié des 300 heures de formation** de préparation au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (**CAPPEI**) et ayant passé les épreuves avec succès lors de la session 2019.

b) Les autres personnels qui s'inscrivent dans une démarche de **formation continue**.

2 - Modalités d'inscription

Les candidats du premier degré s'inscrivent auprès de la direction académique de Vaucluse, par formulaire.

La fiche de candidature devra être transmise à l'IEN ASH sous couvert de l'IEN, au plus tard le vendredi 03 juillet 2020 à : ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr.

Une copie de la fiche de candidature devra être envoyée à : ce.p1d-formation@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures retenues pour le départ en formation sont soumises à la validation de la DGESCO. Les personnels dont la candidature est validée par la DGESCO reçoivent un ordre de mission.

La participation à un module de formation vaut engagement à mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation. La priorité est donnée aux personnels s'impliquant dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique académique de formation.

Le nombre de places étant limité, une commission se réunira pour procéder à une sélection des candidatures.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1^{ER} Degré - Moyens - RH

ENSEIGNEMENT SPECIALISE

MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE (MFIN)

Fiche de candidature à un module de formation d'initiative nationale
Personnels du 1^{er} degré

NB : La participation à un module de formation d'initiative nationale (MFIN) vaut engagement de mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation.

Références : BO n° 25 du 18/06/2020 – Circulaire du 10-6-2020- Décret n° 2017-169 du 10-2-2017 - Arrêté du 10-2-2017 - Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017

Etablissement :
Circonscription :

RNE : ce....

NOM et Prénom de l'enseignant :

Adresse mel :

Grade :
Stages déjà suivis en ASH (nature, durée, année)

Options si spécialisation ASH :

Signature

Identifiant du module sollicité :
Intitulé du module :

Motivations du candidat :

Avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale

Date et Signature

Avis de l'IEN ASH

Date et Signature

A retourner à Mme ou M. l'Inspecteur de l'Education Nationale A.S.H. sous couvert de l'IEN pour le vendredi 03 juillet 2020, délai de rigueur (ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr et ce.p1d-formation@ac-aix-marseille.fr).